Mise en ligne: 12 avril 2014.

Dernière modification : 21 août 2018.

www.entreprises-coloniales.fr

## CIE AFRICAINE D'ÉLECTRICITÉ (ANCIENS ÉTABL. CARPOT)

Création des Éts Peyrissac

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Peyrissac\_1876-1963.pdf

Sté an., mars 1922.

AEC 1922-170 bis. — Cie africaine d'électricité (Anciens Établ. Carpot), 48, allées d'Orléans, BORDEAUX

Capital. — Sté an., f. en mars 1922, 1.500.000 fr. en 6.000 act. de 250 fr. dont 400 d'apport.

Objet. — Électricité dans toutes ses applications en Afrique. — Usine à Saint-Louis (Sénégal)

Conseil — baron Jean Davillier, présid.; Léon Peyrissac, vice-présid.; Émile Casteincau, adm.-dél.; Maurice Gorgeu, Charles Martin, Édouard Guignard, Henri Lucas, adm.

SÉNÉGAL La vie administrative (*Les Annales coloniales*, 25 juillet 1922)

La Compagnie africaine d'Électricité est autorisée à occuper temporairement une partie du domaine public naturel sur le petit bras du fleuve Sénégal, à Saint-Louis, au droit de son usine électrique.

Anciens Établissements Ch. Peyrissac Compagnie coloniale de l'Afrique française (*Les Annales coloniales*, 27 juillet 1923)

[...] Notre portefeuille s'est augmenté d'une valeur de 200.000 francs représentant la participation que nous avons dans la Compagnie africaine d'électricité\*, mais nous nous empressons de vous dire que cette somme a été amortie de façon à ce que cette participation ne soit représentée que par un franc, dans nos écritures, comme d'ailleurs celles que nous avions déjà. [...]

COMPAGNIE AFRICAINE D'ÉLECTRICITÉ (Les Annales coloniales, 30 octobre 1923)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 23 juin 1923. Des événements imprévus ont empêché la société de réaliser entièrement, durant l'exercice

écoulé, le programme qu'elle s'était tracé. Le perfectionnement de l'usine et notamment la construction de massifs devant supporter les nouveaux moteurs ont nécessité des travaux beaucoup plus importants et difficultueux qu'on ne le pensait.

En ce qui concerne le montage des moteurs, le premier n'a été mis en marche que le 27 novembre 1922. On dut l'arrêter presque aussitôt, les trépidations auxquelles il donnait lieu, occasionnaient, paraît-il, des mouvements du sol, mettant en danger les habitations voisines. Une commission nommée par la municipalité de Saint-Louis, d'accord avec la société, enquête actuellement sur place à ce sujet ; mais on pense dès maintenant que les mouvements observés doivent être attribués aux infiltrations du fleuve. Enfin, il y a tout lieu de croire que l'usine fonctionnera sous peu normalement. D'ailleurs, un second moteur a été mis en service et un troisième est en voie d'installation.

La société est en pourparlers avec la municipalité de Saint-Louis pour obtenir une prolongation de son contrat avec quelques modifications.

Le bilan au 31 décembre 1922 est le suivant (en fr.) :

ACTIF	
Fonds de commerce	180.000 00
Immeubles	160.000 00
Matériel	105.000 00
Frais de constitution	44.555 20
Avances sur matériel et comptes d'ordre à régulariser	469.615 63
Exploitation Saint-Louis	284.268 72
Espèces en caisse et en banques	548.540 80
	<u>1.791.980 35</u>
PASSIF	
Capital	1.500.000 00
Créditeurs	291.980 35
	<u>1.791.980 35</u>

Anciens Établissements Ch. Peyrissac (Le Journal des finances, 3 août 1928)

[...] La Compagnie possède un important portefeuille qui est principalement constitué par des actions de sociétés fondées sous l'égide du même groupe bordelais. Les plus importantes sont : [...] la Compagnie africaine d'électricité, constituée en 1922. Aucune de ces affaires n'a encore distribué de dividende, et elles sont d'ailleurs de valeur assez inégale et discutable. [...]

Le Groupe Peyrissac (Le Journal des finances, 2 février 1930)

La Société africaine d'électricité a été fondée en 1922, au capital de 3.500.000 fr., et exploite des usines de production d'électricité à Saint-Louis, Louga et Kaolack.

·\_\_

Suite : 1930 : absorption par Eaux et électricité de l'Ouest-Africain www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/EEOA.pdf